

Conseil de sécurité

Distr. générale
15 juin 2005
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5200e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le mercredi 15 juin 2005, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a fait publier le communiqué ci-joint à la place d'un procès-verbal :

> « Le 15 juin 2005, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 5200e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD).
>
> Le Conseil de sécurité et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé de M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, présenté conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.
>
> Les membres du Conseil, M. Annabi et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues constructif. »

05-38543 (F) 150605 150605